

Numéro de
Résolution

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 5 mai 2025 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Mme Joëlle Hénault
Mme Marie Gervais
Mme Suzanne Serhan

M. Karl Lindsay
M. Claude Lefebvre
Siège 6 - Vacant

Rés. 2025-05-088

1. Ouverture de l'assemblée

Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Marie Gervais**.

Adoptée.

Rés. 2025-05-089

2. Adoption de l'ordre du jour

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par madame la Mairesse ;

En conséquence, il est proposé par **Suzanne Serhan** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ses ajouts.

Adoptée.

Rés. 2025-05-090

3. Adoption des procès-verbaux du 7 avril 2025

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

Adoptée.

4. Correspondance

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 avril au 5 mai 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. Rapport de la mairesse, de la directrice générale et des comités

Période de question des conseillers sur les rapports de la mairesse, de la directrice générale et des comités.

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

6. FINANCE	
Rés. 2025-05-091	<p>6.1 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs</p> <p>La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois d'avril 2025, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2024-05 totalisent 257,58 \$.</p> <p>6.2 Autorisation des comptes du 8 avril au 5 mai 2025</p> <p>Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer 37 942,47 \$, des salaires 11 244,14 \$ et des chèques émis 9 307,24 \$, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 58 493,85 \$;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 8 avril au 5 mai 2025 soient acceptées et/ou payées.</p> <p>Je, soussignée, Vicki Turgeon, certifie que la Municipalité d'Ulverton possède les fonds nécessaires pour les paiements ci-haut mentionnés.</p> <p>_____ Vicki Turgeon, Directrice générale, Greffière-trésorière</p>
7. URBANISME	
9. ADMINISTRATION	<p>7.1 Permis émis depuis le 8 avril 2025 : 1</p> <p style="padding-left: 40px;">– 1 Rénovation</p> <p>8. Première période de questions ou varia : 15 minutes</p>
Rés. 2025-05-092	<p>9.1 MRC – Énergies renouvelables – Position de la municipalité d'Ulverton</p> <p>Considérant le plan stratégique 2022-2026 déposé par Hydro-Québec qui prévoit, entre autres, la constitution d'un portefeuille de projets éoliens totalisant 3 000 MW ;</p> <p>Considérant que la municipalité d'Ulverton voit positivement la stratégie d'Hydro-Québec misant sur la décarbonation et la transition vers les énergies renouvelables ;</p> <p>Considérant que les municipalités et la MRC collaborent à la production d'un Guide d'intégration des énergies renouvelables du Val-Saint-François impliquant une consultation des parties prenantes, notamment les citoyens, et la définition de conditions d'intégration propres au Val-Saint-François ;</p> <p>Considérant que les municipalités et la MRC du Val-Saint-François souhaitent collaborer à la création d'une société en commandite leur permettant d'être partenaires d'éventuels projets ;</p> <p>Considérant que la municipalité d'Ulverton voit des opportunités à la</p>

Numéro de
Résolution

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



Rés. 2025-05-093

réalisation de projets d'énergies renouvelables sur le territoire du Val-Saint-François et souhaite s'impliquer dans l'exploration du potentiel réel de tels projets ;

En conséquence, il est proposé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la municipalité d'Ulverton déclare être en accord avec la démarche sur les énergies renouvelables entreprise par les municipalités et la MRC du Val-Saint-François ;

QUE le Conseil de la municipalité d'Ulverton déclare être en accord avec la création d'une société en commandite permettant aux municipalités et à la MRC d'être partenaires d'éventuels projets ;

QUE le Conseil de la municipalité d'Ulverton souhaite être partie prenante des travaux menant à création de la société en commandite et manifeste son intérêt à en être partie prenante dans la mesure où les règles établies seront conformes à ses intérêts et à ceux de sa population.

ADOPTÉE

9.2 Trans-Appel – Demande de financement PSTA 2025-27 – Renouvellement de l'entente de service de transport adapté – Délégation comme mandataire à Ville de Windsor

Considérant les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l'article 48.39 de la Loi sur le transport, demandant l'organisation et l'offre d'un transport adapté sur chacun des territoires ;

Considérant que, pour le Val-St-François, les municipalités entendent désigner Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François ;

Considérant l'exigence dans le PSTA 2025-2027 d'avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté ;

Considérant que l'organisme Trans-Appel Inc. opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif ;

Considérant la planification financière de Trans-Appel Inc. pour les 3 prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution ;

En conséquence, il est proposé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal :

- **Désigne** Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation et l'opération du service de transport adapté ;
- **Adopte** la tarification des déplacements des personnes admissibles, fixée, pour les années 2025 à 2027, à 4 \$ pour un déplacement intra MRC et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), qu'il demeurera possible de modifier en cours de période par une autre résolution ;
- **Adopte** les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. joints à la demande ;
- **Entérine** les prévisions de déplacements comme suit :
 - 2025 : 17 000 déplacements
 - 2026 : 18 000 déplacements
 - 2027 : 23 000 déplacements



- **Demande** une contribution au MTMD, selon le programme PSTA 2025-2027 et selon les montants inclus dans la liste des revenus des budgets suivants :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2025	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2025	
	Achalandage	Demandes
REVENUS	17 000	Transports
CONTRIBUTION - USAGERS	61 316 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	231 289 \$	
CONTRIBUTION MTQ	353 600 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS		
Appropriation SURPLUS MTQ	0 \$	
TOTAL REVENUS	646 205 \$	

- 2025 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2026	
	Achalandage	estimé
REVENUS	20 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 005 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	249 611 \$	
CONTRIBUTION MTQ	429 000 \$	
REVENUS int. - Autres rev. (trans-Appel)	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT
TOTAL REVENUS	739 616 \$	

- 2026 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

2027	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2027	
	Achalandage	estimé
REVENUS	23 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 131 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	467 692 \$	
CONTRIBUTION MTQ	508 300 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT
TOTAL REVENUS	1 037 123 \$	

- 2027 :

- **Adhère** au service pour les années 2025 à 2027 et paie la contribution municipale établie à 6,98 \$ par habitant pour 2025, et paie la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l'année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité ;
- **Adopte** le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services ;
- **S'engage** à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance ;

Numéro de
Résolution

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



- **Confirme** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-François à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel ;
- **Demande** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 353 600 \$ pour l'année 2025, à 429 000 \$ pour l'année 2026 et à 508 300 \$ pour l'année 2027 ;
- **Ajoute** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant ;
- **Autorise** la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Ulverton à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;
- **Transmet** une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc. afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement ;
- **Et prévoit** les crédits budgétaires requis au budget pour les années 2025 à 2027.

Adoptée

Rés. 2025-05-094

9.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - Modification

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal stipule ce qui suit, à savoir :

Que les séances débuteront à 19h au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143, Ulverton ;

Que le calendrier modifié soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

JANVIER	13 janvier 2025 à 19 h
FÉVRIER	3 février 2025 à 19 h
MARS	3 mars 2025 à 19 h
AVRIL	7 avril 2025 à 19 h
MAI	5 mai 2025 à 19 h
JUIN	2 juin 2025 à 19 h
JUILLET	7 juillet 2025 à 19 h
AOÛT	11 août 2025 à 19 h
SEPTEMBRE Mardi	2 septembre 2025 à 19 h
OCTOBRE	29 septembre 2025 à 19 h
NOVEMBRE	10 novembre 2025 à 19 h
DÉCEMBRE	1 ^{er} décembre 2025 à 19 h

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à l'article 148.0.1 du Code Municipal.

Adoptée

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

12. AFFAIRES NOUVELLES		
Rés. 2025-05-100	<p>12.1 Soccer – Infrastructures – Divers travaux</p> <p>Il est proposé par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise les dépenses, pour un montant de l'ordre de 2 000 \$ avant taxes, pour les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 sacs de béton - Ajout d'un panneau de contreplaqué 4x8 sur cabane en béton - 2 poteaux 4x4x12 pi en bois traité - Réparation des ornières – voyage de terre noire - Semence - Location d'une toilette portative - Essence <p>Adoptée</p>	
Rés. 2025-05-101	<p>12.2 Desjardins Affaires – Retrait de Mme Catherine Dugas en tant qu'administratrice principale et deuxième signataire</p> <p>Il est proposé par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le retrait de Mme Catherine Dugas en tant qu'administratrice principale et deuxième signataire au compte Desjardins Affaires de la municipalité d'Ulverton.</p> <p>Adoptée</p>	
Rés. 2025-05-102	<p>13. Deuxième période de Questions</p> <p>Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.</p> <p>14. Levée de la séance</p> <p>Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 20 h 10. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 juin 2025.</p> <p>Adoptée</p>	
	<p>LYNDA TÉTREULT MAIRESSE</p> <p>APPROBATION DES RÉSOLUTIONS</p> <p>Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.</p> <p>Signé à Ulverton ce 5e jour du mois de mai 2025.</p> <p>_____ LYNDA TÉTREULT MAIRESSE</p>	<p>VICKI TURGEON, D.M.A. DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE</p>